

suva



**Neuf règles vitales
pour le montage de
charpentes métalliques**

La vie et la santé des travailleurs ont la priorité absolue.

Nous respectons systématiquement les **règles de sécurité**. La sécurité au travail est une tâche commune.

Les **instructions** et les **contrôles de sécurité** sont des éléments essentiels de notre travail. En cas de doute, nous n'hésitons pas à poser des questions.

En cas de danger pour la vie et la santé, **nous disons STOP!** Dans ce type de situations, nous avons le droit et le devoir d'interrompre le travail.

Nous éliminons immédiatement les **lacunes**. Si nous ne le pouvons pas, nous informons nos supérieurs et nous avertissons les personnes présentes. Nous reprenons le travail uniquement lorsque les conditions de sécurité requises ont été rétablies ou mises en œuvre.

Ces règles sont conformes à la «Charte de sécurité pour les travaux de construction» signée par les planificateurs, les associations patronales et les syndicats qui se sont engagés à faire respecter les règles de sécurité sur les chantiers.

www.charte-securite.ch

Mieux que des rescriptions. Neuf règles vitales.

**Pour rentrer chez soi
en bonne santé.**

1 Respecter le concept
de montage et de sécurité.

2 Utiliser les points
d'arrimage prévus.

3 Élinguer correctement
les charges.

4 Sécuriser les zones de
déchargement et de stockage.

5 Porter les EPI.

6 Employer des équipements
de travail appropriés.

7 Stabiliser les éléments
de construction.

8 Installer des protections
collectives.

9 Installer des accès et
des postes de travail sûrs.



1 Nous respectons le concept de montage et de sécurité.

Travailleur

Je commence uniquement le travail après avoir discuté du concept de montage et de sécurité avec mon supérieur.

Supérieur

Je veille à ce que le concept de montage et de sécurité soit à disposition et j'en discute avec mes collaborateurs avant de débiter le travail. En cas de doute, j'en parle au responsable.



2 Nous utilisons les points d'arrimage pour élinguer et monter correctement les éléments.

Travailleur

Je sais exactement où se trouvent les points d'arrimage. En cas de doute, je m'adresse à mon supérieur.

Supérieur

J'interviens en phase de conception, afin que les éléments soient pourvus de points d'arrimage appropriés.



3 Nous élinguons correctement les charges.

Travailleur

Je n'élingue pas de charge si je n'ai pas reçu de formation ni d'instruction à cet effet.

Supérieur

Je confie l'élingage des charges aux collaborateurs formés et instruits à cet effet.
Je mets à disposition des élingues contrôlées et pourvues du marquage correspondant.



4 Nous sécurisons les zones de déchargement et de stockage.

Travailleur

Lors du déchargement et du stockage, je prends les mesures nécessaires pour éviter tout risque de coincement ou de chute.

Supérieur

Je prépare les aires de stockage en veillant à ce que les surfaces soient résistantes. Je prends toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser les éléments.



5 Nous portons les équipements de protection individuelle.

Travailleur

Je porte toujours les équipements de protection individuelle requis.

Supérieur

Je veille à ce que tous les collaborateurs reçoivent et portent les équipements de protection individuelle requis. Je les porte aussi.



6 Nous employons des équipements de travail appropriés et nous les utilisons correctement.

Travailleur

J'utilise correctement les machines et les équipements de travail et je connais les consignes de sécurité.

Supérieur

Je fournis des machines et des équipements de travail appropriés et je contrôle si les travailleurs les utilisent correctement.



7 Lors du montage, nous stabilisons les éléments de construction.

Travailleur

Je ne détache jamais un élément de construction de la grue avant qu'il ne soit stabilisé et solidement fixé.

Supérieur

J'instruis les travailleurs. Je veille à ce que le concept de montage soit mis en œuvre en toute sécurité.



8 Nous installons des protections collectives.

Travailleur

Je débute le travail uniquement après le montage des protections contre les chutes prescrites (échafaudages, filets, garde-corps périphériques).

Supérieur

Avant de débiter le travail, je vérifie que les protections collectives sont adaptées à l'étape d'avancement du chantier.



9 Nous utilisons des accès et des postes de travail sûrs.

Travailleur

J'utilise des accès et des postes de travail sûrs. Chaque fois que possible, j'évite de travailler sur des échelles portables.

Supérieur

Je veille à ce que les accès et les postes de travail soient planifiés dans le concept de montage. J'effectue régulièrement des contrôles, afin de vérifier leur sûreté.

Un support pédagogique concernant les «Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques» est également disponible à l'adresse www.suva.ch/88821.f.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur bâtiment et génie civil

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

service.clientele@suva.ch

Téléchargement

www.suva.ch/84048.f

Titre

Neuf règles vitales pour le montage
de charpentes métalliques

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: mars 2014

Édition revue et corrigée: mars 2024

Référence

84048.f



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch